

Directeur des poursuites publiques

Dublin

Irlande

dpp@dppireland.ie

Rome, le 20 août 2026

Objet : A79x25 — Objet : (Externe) Dossier pénal MLA 42/237/P/2024 — Notre réf. : 132/6/190/25
— Affaire Vincent Browne.

Monsieur le Directeur des poursuites publiques,

Je vous écris en ma qualité de président de l'association de consommateurs ADIPEC, mandatée par 576 personnes, toutes domiciliées en France.

Nous avons chargé Maître Paolo Iorio, avocat inscrit au barreau de Rome et au barreau de la Cour internationale de La Haye, de défendre les droits de nos membres.

Entre 2012 et 2014, nos adhérents ont investi 4 722 107 € dans l'acquisition de 4 424 panneaux photovoltaïques pour un projet d'énergie nouvelle. Ces panneaux solaires avaient été loués à une société singapourienne, qui s'était engagée à verser un loyer mensuel modique. Dans un premier temps, la société a effectué les paiements, mais après quelques mois, elle a cessé de les verser.

En 2016, les actions et la direction de la société ont été transférées à un actionnaire unique, M. Vincent Browne, de nationalité irlandaise, qui s'est engagé à rembourser le coût de l'investissement à tous les propriétaires des panneaux. Malheureusement, par une série d'agissements frauduleux, initialement soutenus par la société singapourienne, puis en association avec une société irlandaise, Alternus Energy Group Ltd, créée à Dublin en janvier 2019, M. Browne s'est illégalement approprié les panneaux en trois ans. Certains de ces panneaux étaient installés au Japon et d'autres en Roumanie.

Suite à une plainte déposée par l'avocat Iorio auprès du parquet de Slatina, les autorités judiciaires roumaines ont engagé des poursuites pénales contre M. Browne en Roumanie. Par la suite, Alternus Energy Group Ltd étant basée à Dublin, en mars 2025, les autorités judiciaires roumaines ont transmis le dossier à la police irlandaise, et plus précisément au Bureau national des crimes économiques (Garda), compétent en matière de criminalité financière.

Notre avocat s'est donc rendu à Dublin pour rencontrer les représentants de la police et leur fournir tous les éléments utiles à l'enquête, ainsi que des informations plus détaillées sur les agissements des responsables de ces infractions.

Depuis, nous avons interrogé à plusieurs reprises Maître Iorio sur l'état d'avancement de l'enquête. Il nous a indiqué avoir écrit aux autorités et reçu une réponse confirmant que la procédure était toujours en cours.

Récemment, il a réitéré sa demande, mais n'a reçu aucune réponse.

Nous trouvons scandaleux que les responsables de cette fraude colossale, de ce vol – appelez-le comme vous voulez –, restent impunis, d'autant plus que nos 576 membres ne représentent qu'une infime partie des innombrables victimes injustement privées de leurs panneaux photovoltaïques. Dans l'attente de votre réponse,

je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel Blanchet

Président

de l'Association ADIPEC